

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 64/007/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 67/04 (AFR 64/001/2004 du 18 février 2004)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS / DÉTENTION SANS INCULPATION

ÉRYTHRÉE

### 12 témoins de Jéhovah :

**Akberet Gebremichael (f), 30 ans**

**Asmerom Beraki (h), 50 ans**

**Gebrehiwet Tedla (h), 87 ans**

**Gebreselassie Adhanom (h), 94 ans**

**Mikias Gebru (h), 19 ans**

**Rebka Gebretensae (f), 39 ans**

**Samson Tesfalem (h), 24 ans**

**Sertsu Yilma (h), 55 ans**

**Tedros Atsbeha (h), 25 ans**

**Tekle Gebrehiwet (h), 40 ans**

**Tsegaberhan Berhe (h), 41 ans**

**Yemane Tsegay (h), 41 ans**

---

Londres, le 16 juillet 2004

Le 24 janvier, 38 témoins de Jéhovah ont été arrêtés lors d'un office religieux tenu dans une résidence privée à Asmara, la capitale. Parmi eux, huit enfants, dont un âgé d'à peine six ans, ont été remis en liberté : trois ont été relâchés après trois jours de garde à vue et les cinq autres au cours des mois qui ont suivi. Dix-huit adultes ont également été libérés sans inculpation. On leur aurait cependant fortement déconseillé de continuer à pratiquer leur religion.

Amnesty International demeure préoccupée par la sécurité des 12 témoins de Jéhovah nommés ci-dessus. Parmi eux figurent deux personnes âgées de quatre-vingt-quatorze et quatre-vingt-sept ans, Gebreselassie Adhanom et Gebrehiwet Tedla. Ils sont détenus au secret dans un lieu inconnu ; ils n'ont été ni jugés, ni même inculpés et risquent d'être soumis à des mauvais traitements, voire des actes de torture. Les inquiétudes à leur sujet sont d'autant plus vives que trois témoins de Jéhovah sont détenus depuis 1996 sans avoir été inculpés ni jugés dans la caserne militaire de Sawa, pour avoir refusé d'effectuer leur service militaire. Sept autres sont privés de liberté depuis 2001.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous préoccupé par la situation des 12 témoins de Jéhovah nommés ci-dessus, qui ont été arrêtés le 24 janvier à Asmara et sont toujours détenus dans un endroit tenu secret, sans avoir été inculpés ;

– faites part de votre inquiétude pour leur sécurité et leur santé, du fait qu'ils sont détenus au secret dans un endroit qui n'a pas été rendu public, et exhortez les autorités à révéler leur lieu de détention et à leur permettre sans délai d'être en contact avec leurs proches, de consulter des médecins et de s'entretenir avec des avocats ;

– demandez instamment la libération immédiate et inconditionnelle de ces personnes, notamment de Gebreselassie Adhanom et Gebrehiwet Tedla, qui ont un âge avancé et dont l'état de santé est certainement affecté par leur emprisonnement ;

– soulignez que la détention de ces personnes est illégale car, aux termes de la Constitution et de la législation de l'Érythrée, tout individu arrêté doit être présenté devant une instance judiciaire dans les quarante-huit heures suivant son arrestation, et nul ne peut être détenu sans inculpation au-delà d'une période de vingt-huit jours ;

– priez les autorités de mettre un terme aux arrestations arbitraires, aux mauvais traitements et à la persécution dont sont victimes les témoins de Jéhovah en raison de leurs convictions religieuses.

**APPELS À :**

**Président :**

His Excellency Issayas Afewerki  
President of the State of Eritrea  
Office of the President  
PO Box 257  
Asmara, Érythrée

**Fax :** +2911 126422

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

**Ministre de la Justice :**

Ms Fawzia Hashim  
Minister of Justice  
Ministry of Justice  
PO Box 241  
Asmara, Érythrée

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

**Responsable de la police :**

Brigadier Abraham Andom  
Commissioner of Police  
Ministry of Internal Affairs  
PO Box 1223  
Asmara, Érythrée

**Directeur du Département des affaires religieuses :**

Mr Semere Beyene  
Director, Department of Religious Affairs  
Office of the President  
PO Box 257  
Asmara, Érythrée

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Érythrée dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 30 AOÛT 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*